

LA DÉLINQUANCE



SOMMAIRE

I/ Qu'est-ce que la délinquance ?

- a) Définition
- b) Les différentes formes de délinquance
- c) Les types de délinquants selon : le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

II/ Les statistiques de la délinquance en France.

- a) Qui établit les statistiques de la délinquance et pourquoi ?
- b) Quelles sont les limites ?

III/ Qu'est-ce qui entraîne la délinquance ?

- a) Le rôle des parents
- b) Le problème urbain
- c) Les problèmes de délinquance à l'école
- d) Les jeunes face aux drogues (problèmes de société)

IV/ Comment évolue la délinquance ?

V/ Quelles sont les mesures de prévention prises pour éradiquer la délinquance ?

- a) En France
- b) A l'étranger

VI/ Quelles sont les mesures de répression prises pour éradiquer la délinquance ?

- a) En France
- b) A l'étranger

LA DELINQUANCE

I/ Qu'est-ce que la délinquance ?

a) Définition

La délinquance est une infraction à la loi pénale, qu'il s'agisse d'un crime, d'un délit ou d'une contravention. Il existe une délinquance juvénile désignée par l'ensemble des comportements interdits par la loi et les règlements, qui sont fait par des jeunes n'ayant pas atteint la majorité légale, soit 18 ans.

La délinquance est à la fois un phénomène individuel, de bande et social qui n'a toujours pas reçu de réponses unanimes visant à l'enrayer. La délinquance juvénile est le fait de personnes mineures qui n'appliquent pas ce que la loi et les règlements les obligent ou leur interdit de faire. Il s'agit donc simplement d'un non-respect des obligations et interdictions de chacun, ordonnées par les différents textes qui régulent notre vie de tous les jours.

b) Les différentes formes de délinquance

Il existe, selon la nature de l'infraction commise, plusieurs types de délinquance. En effet, il y a des délinquances politiques et des délinquances de droit commun. Ces personnes commettent des vols, des crimes, des attentats à la pudeur (le viol).

On peut distinguer des délinquances primaires (personne qui commet un délit pour la première fois), mais aussi, des récidivistes (personnes commettant un délit plusieurs fois) : ces délinquances sont dites occasionnelles.

La délinquance juvénile concerne principalement les actes commis par des mineurs. Un « délinquant juvénile » ou « jeune contrevenant », est un jeune âgé de 12 à 17 ans qui, après une action en justice, est jugé coupable d'avoir enfreint la législation criminelle et qui est dès lors sujet à des peines fixées par un tribunal de la jeunesse. Les enfants de moins de 12 ans qui commettent ce qui pourrait être considéré comme un délit criminel sont pris en charge, en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse selon la définition juridique.

c/ Les types de délinquants selon : le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

La délinquance est plus répandue chez les garçons que chez les filles En effet, 68 % des auteurs présumés sont des garçons et 32 % sont des filles.

Par ailleurs, on a constaté en janvier 2008, près de Marseille, une délinquance chez les mineurs entre 9 et 11ans.

La délinquance concerne beaucoup plus les personnes qui habitent dans les quartiers dits "difficiles" qui font partie des sujets des médias, de la sociologie, et des débats politiques.

Les causes généralement évoquées sont :

- la vie quotidienne dans les quartiers,
- la stigmatisation,
- le chômage,
- une forte proportion des habitants d'origine étrangère dans ces quartiers. Les "deuxième", "troisième", voir "quatrième" génération, issues de l'immigration maghrébine et africaine principalement font aujourd'hui les frais des souffrances endurées par leurs parents ou grands-parents.

II/ Les statistiques de la délinquance en France

Actuellement, il y a en France, un délinquant sur deux qui a moins de 18 ans. Le Premier Ministre, François Fillon a annoncé le 15 janvier 2008 que la délinquance avait reculé de 3,6 % en 2007.

a) Qui établit les statistiques de la délinquance et pourquoi ?

Les statistiques de la délinquance en France sont réalisées à partir de l'État 4001, un fichier réalisé sur la base des chiffres enregistrés par la police. Elles ne mesureraient pas la délinquance mais plutôt l'activité policière, par le fait que la victime dépose ou non une plainte.

L'Observatoire National de la Délinquance (OND) est un organisme français chargé de rendre compte des évolutions des phénomènes délinquants et criminels.

L'observatoire national de la délinquance a les missions suivantes :

- Recueillir les données statistiques relatives à la délinquance auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés ayant à connaître directement ou indirectement des faits ou des situations d'atteinte aux personnes ou aux biens ;
- Exploiter les données recueillies en procédant notamment aux analyses globales ou spécifiques de la délinquance ;
- Communiquer les conclusions inspirées par ces analyses aux ministres intéressés et aux partenaires de l'observatoire ;
- Assurer la mise en cohérence des indicateurs, de la collecte et de l'analyse des données ;
- Faciliter les échanges avec d'autres observatoires, en particulier l'observatoire des zones urbaines sensibles (ONZUS) ;
- Animer un réseau de correspondants ;
- Organiser la communication au public de ces données.

Il travaille en étroite coopération avec l'ensemble des organismes chargés du recueil des statistiques en matière de délinquance.

L'Observatoire publie un rapport annuel, diverses études et finance les enquêtes nationales de victimation menées sur sa demande par l'INSEE.

L'OND assure désormais la responsabilité, depuis janvier 2006, de la publication mensuelle et annuelle des chiffres de la délinquance constatée et enregistrée par les services de police et les unités de la gendarmerie.

b) Quelles sont les limites ?

Selon la définition, la délinquance est un non-respect des obligations et des interdictions de chacun dans la vie de tous les jours. On peut dire alors, que la délinquance peut aller d'un simple vol inconscient d'un enfant entre 6 et 10 ans à l'école, à, un crime voulu pour les personnes majeurs.

Au niveau scolaire, les établissements peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive d'un élève avec l'accord du conseil de discipline.

Dans la vie de tous les jours, les autorités peuvent appliquer une simple amende à la personne délinquante et la sanction, peut aller jusqu'à des peines de prison.

III / Qu'est-ce qui entraîne la délinquance ?

a) Le rôle des parents

La délinquance peut apparaître dans le foyer familial dès l'adolescence. La délinquance concerne souvent les enfants qui vivent dans des familles éclatées. Le nombre de familles « monoparentales » augmente régulièrement ; les troubles du comportement chez un enfant ou un adolescent apparaissent moins souvent dans des familles monoparentales « équilibrée » que dans des familles recomposées. Cette dernière représente un lieu de conflit dans certains cas.

La délinquance peut naître dans des familles d'un milieu défavorisé. Les parents peuvent être au chômage ce qui entraîne, un faible salaire et donc une impossibilité de payer des loyers chers (petit appartement au lieu d'une maison capable de recevoir toute la famille). Ceci favorise le désir de s'échapper de la maison de la part des jeunes. Les parents ne gagnant pas assez d'argent ne font pas partis d'un niveau social élevé, les jeunes veulent gagner de l'argent par tout les moyens afin d'atteindre ce niveau social.

b) Le problème urbain

Il existe un facteur de délinquance liée au taux d'urbanisation de certains quartiers. Le taux de chômage et la ségrégation spatiale (regroupement de personnes : ghettoïsation) fait apparaître une culture « de rue » qui favorise la délinquance. Ces quartiers sont beaucoup plus criminogènes.



Emeutes urbaines à Villiers-le-Bel, Le Figaro, le 27/12/2007

c) Problèmes de délinquance à l'école

Les jeunes sont absents en cours, ils ne réussissent pas leur apprentissage, donc ils n'ont pas de diplôme. De plus, on observe des dégradations des locaux scolaires, des problèmes de racisme dans les collèges et les lycées, ainsi que de la violence entre les élèves. Il y a aussi, des phénomènes de racket, de viols qui sont les aspects les plus fréquents de la délinquance juvénile. Par conséquence, les jeunes n'ayant pas d'expérience professionnelle, les patrons n'embauchent plus les jeunes, et cela les conduit dans un cercle vicieux (chômage, ils traînent dans les rues et se retrouvent en bande).

d) Les jeunes face aux drogues (problèmes de société)

L'usage de drogues et d'alcool chez les jeunes entraîne des comportements différents selon l'usage de ceux-ci :

- **la consommation d'alcool** : entraîne des comportements violents (actuellement, 21% des jeunes qui consomment de l'alcool ont un comportement violent, contre 7% de non-violents) ;
- **la consommation de drogues** : entraîne également des comportements violents (16% des jeunes ont consommé au moins dix fois une drogue illicite).

Les jeunes consomment principalement de l'alcool dans des soirées entre amis, en boîte de nuit, dans des bars ou même dans la rue. L'argent de poche, qu'ils gagnent en travaillant ou bien qu'ils volent dans certains cas, sert à acheter leurs consommations.

Souvent, les jeunes prennent de la drogue pour s'évader ou se démarquer de la société actuelle (pour ne pas faire face à leurs problèmes, pour s'amuser entre amis), et cela, qu'ils soient d'un milieu favorisé ou pas.

Exemple d'un cas de délinquance :



Il n'obéissait jamais. A l'école, au collège, on l'accusait de racket, de violence. Je promettais de le surveiller. Dans l'appartement, c'était possible, mais pas dehors. Avec ses copains, il a volé des portables, puis un scooter. Chez le juge, son père a dit : « Aidez-nous, débarrassez-nous de lui. » Notre fils, qui était un bébé si mignon, était assis là, comme un étranger. »

A 45 ans, cette habitante de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) en paraît 60. Dans son F3 de la cité de la Butte-Rouge, elle vit, avec ses deux autres fils, de 10 et 12 ans, autour d'une imposante télévision allumée toute la journée, volume à fond. Depuis que son aîné, 16 ans, a été placé en centre d'éducation renforcée, **elle est inconsolable et souffre de ne pas comprendre comment il en est arrivé là** : « Il a eu tout ce qu'il voulait : GameBoy, PlayStation, habits et baskets de marque. Aujourd'hui, j'ai peur : il parle fort, me regarde avec de la haine. »

IV/ Comment évolue la délinquance ?

Les délits de voie publique (vols à main armée, cambriolage, vols d'automobiles, vols avec violence) sont les plus fréquents.

On constate une diminution, des vols à la tire, des hold-up ou des vols de voitures, de 5.15% au 1^{er} semestre 2007. Cependant, les vols avec violence ont augmenté.

Il existe aussi, **des délits économiques et financiers** qui connaissent une augmentation dans les statistiques de la délinquance. Une hausse des escroqueries existe également (utilisation de numéros de cartes bancaires ou de portable).

La délinquance n'évolue pas selon les années ou les époques, elle évolue selon les problèmes de notre société. Les services de police tentent de mettre en place des mesures pour l'éradiquer.



Source : www.ouest-france.fr du 19 février 2008

Entre février 2007 et février 2008, on constate une stabilisation de l'évolution de la délinquance, une baisse de 8.0 % des délits de proximité, des atteintes aux biens (- 5.3 %), des atteintes volontaires à l'intégrité physique (- 1.9 %). Les infractions économiques et financières ont connu une hausse de 20.9 %.

V/ Quelles sont les mesures de prévention prises pour éradiquer la délinquance ?

a) En France

En France, la lutte contre la délinquance constitue actuellement une priorité que les magistrats ont prise en compte, en voulant apporter une réponse pénale à la fois systématique, rapide et graduée.

Depuis 2002, les mineurs délinquants sont pris en charge au sein de Centres Educatifs Fermés (s'adressent aux mineurs multirécidivistes ou multiréitérants qui font l'objet d'une mesure de [contrôle judiciaire](#) ou de [sursis](#) avec [mise à l'épreuve](#)). Ces centres constituent une alternative à l'incarcération et viennent toujours après l'échec de mesures éducatives. Le terme "fermé" renvoie à la fermeture juridique définissant le placement, c'est-à-dire que tout manquement grave au règlement du centre est susceptible d'entraîner une détention.

En 2005, le député Jacques-Alain Benisti a proposé de :

- Revaloriser l'internat dès le CM2 ;
- Supprimer les allocations familiales aux parents démissionnaires ;
- Installer des caméras de surveillance dans les quartiers les plus exposés ;
- Placer certains adolescents à plus de 500 kilomètres de chez eux dans des familles d'accueil (si possible en milieu rural) ;
- Redéfinir une notion du secret professionnel et de créer une culture du secret partagé en renforçant des échanges d'information entre les différents acteurs qui entourent les jeunes

En 2006, le Président de la République déclarait qu'une mesure éducative de jour sera mise en place. («La réinsertion des jeunes passe par l'insertion professionnelle. C'est en donnant aux jeunes le goût du travail et de l'effort, seul gage de réinsertion, que la délinquance pourra être stoppée.»)

Le plan Allègre propose la mise en place d'un « dispositif de sécurité renforcée » permettant une intervention immédiate de la police.

En 2008, le Président de la République et le ministre de l'Intérieur fixent deux axes fondamentaux pour lutter contre les agressions urbaines :

- Le développement du recours à la vidéo protection ;
- L'approche d'agglomération.

Ces deux axes ont été créés afin de prévenir l'augmentation de la délinquance urbaine.

Il faut aussi responsabiliser les adultes car le premier acteur de la prévention reste un père ou une mère de famille, informé, responsable et soutenu par les structures éducatives ou territoriales qui l'entourent. Cela est d'autant plus vrai dans les familles recomposées ou monoparentales. Les familles doivent être replacées au coeur du dispositif.

b) A l'étranger

Le centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a publié un recueil sur les stratégies et les meilleures pratiques de prévention de la délinquance à l'étranger.

On apprend que l'Australie a développé en Tasmanie, un programme destiné aux jeunes multirécidivistes : « U-Turn ».

Ce programme a été créé pour réduire les vols des véhicules. Ce programme offre une formation de 10 semaines en atelier mécanique. Les jeunes doivent pendant ces semaines réparer les voitures endommagées.

En Afrique du Sud, le programme « Conquest for life » qui a été lancé en 1995, forme les jeunes à la résolution pacifique des conflits grâce au moyen de jeux.

En Grande-Bretagne, des experts étaient d'accord pour faire baisser la délinquance en détectant les signes de violence dès la petite enfance. Dans un certains nombres d'écoles, une cellule composée de psychologues et d'enseignants font régulièrement le bilan des difficultés rencontrées par les enfants de moins de 7 ans. Quand ces problèmes persistent au niveau scolaire suivant, on renouvelle la cellule. (Le taux de délinquance en Grande-Bretagne, reste toujours élevé, mais diminue de 8 à 10 % chaque année.

VI/ Quelles sont les mesures de répression prises pour éradiquer la délinquance ?

a) En France

L'ordonnance de 1945 précise que : la justice des mineurs fixe à 18 ans, âge de la majorité civile, le seuil de la majorité pénale. Un jeune de moins de 18 ans ne peut pas être jugé par une juridiction pour adultes mais peut comparaître devant des tribunaux pour enfants ou des cours d'assises des mineurs. L'ordonnance précise aussi qu'un «mineur de 13 ans ne peut être placé en garde à vue» sauf cas exceptionnel.

La mesure éducative est une priorité à la sanction pénale, selon cette ordonnance. D'après cette ordonnance, si ces mesures ne sont pas appropriées à la gravité des faits ou à la personnalité du mineur, la justice peut prononcer des sanctions pénales à l'encontre des mineurs de plus de 13 ans, comme :

- l'emprisonnement avec ou sans sursis ;
- l'amende ou le travail d'intérêt général.

Les sanctions varient en fonction des faits et de l'âge du condamné. Les mineurs de 13 à 16 ans encourent des peines ne pouvant excéder la moitié des peines prévues pour les adultes. Il ne peut y avoir ni détention provisoire, ni condamnation à un travail d'intérêt général. Entre 16 et 18 ans, la détention provisoire est possible et le principe de la diminution de peine peut être levé.

➤ Comment agir avec les enfants et adolescents de 10 à 15 ans ?

La solution dépend de la gravité des délits. Elle doit être en quasi-totalité trouvée dans des structures ouvertes d'enseignement avec des tentatives multiples de réinsertion, notamment par le travail en apprentissage.

Pour les délinquants entre 13 et 16 ans, des centres de détentions provisoires (centres d'éducatifs renforcés) seront mis en place. Il s'agira de très petits centres destinés à encadrer seulement entre 6 à 10 jeunes qui suivront un programme fort avec un contenu éducatif dirigé vers leur réinsertion. La création de prisons pour mineurs est prévue ; elles seront gérées par l'administration et non par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

➤ Où mettre les jeunes de 15 à 20 ans ?

La détention ne peut être qu'une solution temporaire. On sait qu'elle devient criminogène de façon prolongée. Les coupables doivent être insérés dans des ensembles tournés vers le travail et la formation pour faciliter la réinsertion. Ces unités doivent être de petite dimension, éloignées de préférence des grandes villes, avec un personnel nombreux et des enseignants bien formés.

b) A l'étranger

L'Espagne a engagé une réforme très importante du droit des mineurs, adoptée par le Parlement en 2000 : la majorité pénale a été portée de 16 ans à 18. De ce fait, les mineurs âgés de 16 à 18 ans ne peuvent plus être incarcérés dans des prisons pour adultes ; ils doivent l'être, comme les mineurs de 16 ans, dans des centres fermés, établissements spécialisés pour mineurs qui ont des personnels de surveillance et des personnels éducatifs. Il en est de même au Portugal.

En Italie, les mineurs sont détenus dans des établissements spécialisés, différents des prisons pour adultes, qui associent personnels de surveillance spécialisés, enseignants et personnels éducatifs.

La Suède a ainsi mis fin à l'incarcération des mineurs en 1999. Des centres fermés remplacent les prisons, sous la tutelle du ministère des Affaires sociales.